



## **Lettre aux conseillers ordinaires du CNOI, aux présidents des conseils régionaux et départementaux**

Rouen, le 8 septembre 2011

Chère consœur, cher confrère,

La date de notre conseil national approche et, comme vous le savez, celui-ci sera décisif pour l'avenir de notre institution.

Pourquoi ? Parce que le 13 septembre prochain sera à l'ordre du jour un point essentiel, aussi essentiel que les décisions prises pour la création de l'Ordre, celui de l'adoption d'un plan de restructuration permettant le retour à l'équilibre financier et la continuité des missions de service public.

Ce plan a été le fruit d'un travail de longue haleine mené par la commission de restructuration à laquelle le conseil national avait confié cette tâche sous la présidence de Dominique Le Boeuf. La commission a été accompagnée pour ce faire par nos conseils juridiques et financiers. Les directions financière et juridique de l'Ordre ont apporté leur expertise technique.

Ce travail a été suivi de très près par notre principal financeur, le groupe BPCE. L'objectif de ce plan est en effet de le convaincre de la viabilité de l'Ordre national des infirmiers et de sa capacité à recouvrer le plus rapidement possible une situation d'équilibre financier lui permettant de rembourser sa dette et de desserrer l'étau dans lequel nous sommes placés. Afin de nous permettre de disposer du temps nécessaire pour pouvoir élaborer ce plan, le groupe BPCE a consenti depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, et à trois reprises, à reporter l'exigibilité de sa dette (sans toutefois augmenter son encours), report sans lequel l'Ordre aurait été acculé au dépôt de la déclaration de cessation des paiements.

De nombreux échanges de travail ont eu lieu entre l'Ordre et la banque durant l'été et jusque très récemment afin d'aboutir à un plan acceptable par les deux parties.

Dans le même temps, afin, d'une part, de dégager des moyens pour assurer le paiement des salaires des collaborateurs de l'Ordre, priorité des priorités, et régler les créances les plus urgentes et non reportables, les fonds de trésorerie disponibles ont été remontés au niveau national par les conseils départementaux et régionaux dans un geste de responsabilité et de solidarité dont il faut sincèrement remercier les présidentes et présidents.

Par ailleurs, pour augmenter nos recettes et disposer de plus de marges de manœuvre durant l'été, nous avons effectué deux relances par voie électronique auprès des infirmiers inscrits non à jour de leur cotisation pour l'exercice 2011-2012. Près de 5500 cotisations ont été récoltées pour un montant de plus de 200 000 Euros. Cette somme a permis d'aider les départements qui en avaient le plus besoin.

Avant le vote décisif du 13 septembre, je voudrais vous présenter ma vision de ce plan, vision qui n'engage que moi. Pour être acceptable par tous, élus, personnels et financeur, le

plan de restructuration qui permettra de sauver l'Ordre se doit d'être à la fois réaliste, équilibré et porteur d'avenir.

**Réaliste**, parce que nous ne pouvons dissimuler les difficultés qui ont été les nôtres depuis notre création et celles qui se dresseront encore devant nous dans les mois qui viennent. L'Ordre des infirmiers doit encore convaincre la majorité des infirmiers exerçant en France de ce qu'il peut apporter à leur exercice professionnel et de l'intérêt qu'ils trouveront à y adhérer. Le plan doit prendre en compte ces difficultés et ne peut se fonder sur des prévisions par trop idéalistes d'inscriptions au tableau. Le financeur, qui court inévitablement un risque en acceptant de continuer de nous financer et d'accompagner notre restructuration, doit être rassuré autant que possible sur notre capacité à atteindre nos prévisions de recettes, c'est-à-dire d'inscrits et cotisants à l'Ordre. Par conséquent, plus vite la situation d'équilibre entre nos recettes et nos dépenses sera atteinte, plus notre plan sera crédible et plus il a de chance de convaincre la banque de le financer. Les recettes du plan de restructuration doivent donc être les plus proches de nos recettes actuelles. En prenant en compte l'accroissement régulier actuel du nombre d'inscrits et de cotisants et les démarches et actions volontaristes que nous sommes en capacité de mettre en œuvre pour augmenter les adhésions, nous pouvons de manière réaliste prévoir qu'à la fin de l'année sera atteint le chiffre de 90000 cotisants, se répartissant, comme c'est le cas aujourd'hui, entre 56% d'infirmiers libéraux et 43% de salariés.

En face, les dépenses devront correspondre aux recettes. Les postes de dépenses les plus onéreux sont les locations immobilières et les rémunérations du personnel. Des choix douloureux au regard de notre enthousiasme à bâtir un ordre proche des infirmiers et implantés dans les territoires devront être faits. Peut-être, je l'espère autant que vous, n'est-ce que temporaire mais il nous faut mettre aujourd'hui en adéquation notre organisation avec nos moyens. La commission de restructuration a arrêté un scénario sur la base de locaux implantés dans chaque région. C'est, je crois, le maximum que nous puissions envisager en terme de regroupement. Au-delà, assurer nos missions de service public sera périlleux et au détriment des infirmiers.

**Équilibré**, car les sacrifices que nous allons devoir consentir ne sauraient peser plus sur certains que sur d'autres.

En matière de financement du plan et de l'Ordre en général, celui-ci doit être partagé équitablement entre infirmiers libéraux et infirmiers salariés. Les libéraux sont aujourd'hui 49355 inscrits (sur 75000) quand les salariés sont 49093 (sur près de 400000). Restent 3480 inscrits qui n'ont pas déclaré leur mode d'exercice. Les cotisants salariés sont aujourd'hui 43% (26958) et les cotisants libéraux 56% (37511). Ce ratio est la réalité, il est donc juste que le plan se fonde sur lui.

Il ne serait évidemment pas acceptable que la restructuration de l'Ordre repose par trop sur les infirmiers libéraux. Certes, ceux-ci sont très nombreux à bénéficier des services de l'Ordre, notamment dans le domaine juridique pour les aider à rédiger leurs contrats d'exercice mais également lorsqu'ils se tournent vers l'Ordre pour organiser des conciliations amiables en cas de litiges, et je sais que les conseillers ordinaires n'ont pas compté leur temps pour cela. Pour autant, l'Ordre que nous souhaitons tous, libéraux et salariés, c'est un ordre de tous les infirmiers répondant aux contraintes de chacun des exercices. Je sais que sur ce point non négociable, y compris avec le Ministère de la santé qui a pu laisser paraître quelques tentations dans le passé, nous sommes tous indéfectiblement unis, conseillers ordinaires des trois collèges.

L'équilibre du plan de restructuration passe aussi par la juste répartition des efforts entre les trois niveaux territoriaux. Nous allons, hélas, devoir fermer nos bureaux départementaux qui sont devenus trop coûteux, pour nous recentrer sur les régions. J'ai conscience du sacrifice que cela demande aux élus ordinaires et, au premier chef, au personnel des départements. Cet effort ne serait pas acceptable s'il n'était pas non plus fait au niveau national. Les effectifs du Conseil national devront aussi être considérablement réduits dans le sens d'une organisation optimale et efficiente. Nous devons aussi, selon moi, renoncer à notre siège national, devenu trop vaste compte tenu de la revue à la baisse des effectifs et malgré le regroupement en son sein de tous les bureaux d'Ile de France. Le coût de la location à Paris doit au moins être réduite de moitié voire des deux tiers.

Enfin, le plan que nous devons retenir se doit d'être **un plan d'avenir**. Il a pour but de sauver l'Ordre de la déroute financière en le libérant du poids de la dette. Une fois restructuré, rassemblé, l'Ordre national des infirmiers retrouvera la sérénité pour envisager l'avenir avec des projets au service des infirmiers. C'est pourquoi il semble indispensable que le plan de restructuration de l'Ordre permette d'atteindre l'équilibre dans les meilleurs délais. Cette rapidité de mise en œuvre est aussi un gage de sérieux vis-à-vis du financeur qui, pour nous soutenir, doit pouvoir connaître très vite l'échéancier de remboursement de sa créance.

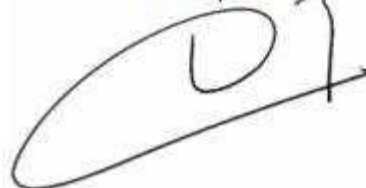
Mais, en revanche, le plan ne doit pas affecter l'Ordre au point qu'il ne puisse plus assurer correctement les missions de service public que la loi lui a confiées. C'est pourquoi l'équilibre du plan consiste à réduire nos coûts de fonctionnement pour nous libérer des contraintes financières et des pressions, tout en disposant des marges de manœuvre utiles pour agir dans le cadre des grandes missions confiées par la loi : maintenir les principes éthiques, développer la compétence, contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Ces missions demandent expertise, volontarisme et capacités d'actions. C'est cela qu'attendent les infirmiers de nous. Ne nous en privons pas. Il est hors de question que l'Ordre soit réduit à un rôle administratif de tenue d'un tableau d'inscription. Aucun d'entre nous, conseillers ordinaires, n'a jamais souhaité cela et ne se retrouverait dans une fonction purement technique et administrative. Je sais que sur ce point aussi notre unité est sans faille et à aucun prix négociable.

Voilà, chères consœurs, chers confrères, le plan de restructuration tel que je l'envisage. Pour sauver l'Ordre il faudra nous restructurer mais uniquement, vous l'avez compris, dans le cadre d'un plan réaliste, équilibré donc juste, et porteur d'avenir pour notre institution commune. Cela sera décidé par le Conseil national en toute responsabilité. Car sans plan de restructuration donc sans moyens financiers pour rebondir, notre avenir s'arrêtera, hélas, au Tribunal de Grande Instance de Paris.

En toute transparence, je m'engage à ce que ce plan soit transmis suffisamment tôt avant le Conseil national afin que chacun puisse décider en connaissance de cause. Vous en serez tous destinataires.

Bien confraternellement,

**Didier BORNICHE**  
**Président par intérim**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.